

# COMITE SYNDICAL SEANCE DU 25 MARS 2011

**PRESENTS :** LAPOIRIE Catherine, HOZE Michel, HOSCHAR Jacky, LALLIER Solange, LAUGEL Pierre

**ABSENT EXCUSE :** DEKHAR Nadia procuration à LAPOIRIE Catherine, BESOZZI Daniel procuration à LAUGEL Pierre

## ORDRE DU JOUR

1. Compte de gestion 2010
2. Compte administratif 2010
3. Affectation du résultat de fonctionnement 2010
4. Budget primitif 2011
5. Structure multi-accueil : Intérêts moratoires entreprise CORBIAUX
6. Conventions partenariat communes : demandes de berceaux supplémentaires
7. Secteur jeunesse : création cantine sur Flévy
8. Divers

### POINT 1 : COMPTE DE GESTION 2010

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaires ;  
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 ;  
Le Comité Syndical déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### POINT 2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Mr HOZE Michel, vice-président, est désigné à l'unanimité Président de séance pour le point présent.  
Le Comité Syndical, délibérant sur le compte administratif 2010, dressé par Mme LAPOIRIE Catherine, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré :

- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser
- **Vote et arrête** le compte administratif de l'exercice 2010.

### POINT 3 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2010

Après avoir entendu et approuvé, ce jour, le compte administratif de l'exercice 2010,  
Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,  
Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **364 416,90 €**,  
Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + si excédent ou – si déficit	<b>+ 364 416,90</b>
B) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE <small>(Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + si excédent ou – si déficit)</small>	<b>0,00</b>
<b>C) RESULTAT A AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)</b>	<b>+ 364 416,90</b>
D) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit (besoin de financement)	
Excédent (excédent de financement)	<b>+ 210 067,44</b>
E) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement	<b>- 153 300,00</b>
Excédent de financement	
<b>F) BESOIN DE FINANCEMENT = D+E</b>	<b>+ 56 767,44</b>

## **POINT 7 : SECTEUR JEUNESSE**

### • **CREATION CANTINE SCOLAIRE SUR FLEVY :**

Madame la Présidente informe le Comité Syndical de la proposition qu'a fait le CIAS de la Rive Droite au Conseil Municipal de Flévy pour créer une cantine scolaire dans les locaux occupés actuellement par le périscolaire attenants à l'école primaire. La Présidente rend état de la délibération prise par le conseil municipal de Flévy qui donne une réponse favorable au projet.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **Prend acte** de la délibération de Flévy portant avis favorable pour la création d'une cantine scolaire dans les locaux mentionnés.
- **Autorise** la Présidente à effectuer les dépenses d'équipements nécessaires.

## **POINT 8 : DIVERS**

Néant